

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE JOSEPH MENGIN DURANT UNE ANIMATION DE LA SAINT PATRICK ORGANISEE PAR LE BAR LE « LONDON TAVERN » LE 18 MARS 2011**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code général des collectivités territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, chapitre 2 : « police municipale », notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, et chapitre 3 : « pouvoirs de police portant sur des objets particuliers », notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : En raison d'une animation organisée par le bar le « London Tavern » le vendredi 18 mars 2011,

- La circulation sera interdite rue Joseph Mengin, entre la rue de l'Orient et la rue Pastourelle, de 19 heures jusqu'à la fin de l'animation.

Article 2 : Des panneaux signalant ces interdictions seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 23 février 2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

Antoine SEARA